

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 novembre 2025

L'an 2025 et le 20 novembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 novembre 2025.

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Date d'affichage : 13 novembre 2025

Délibération N° 20-11-2025 / N°196

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Marc Bourdel, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Olivier Gallet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 98

Absents : Alain Rose, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Ludovic Degouve, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Serge Leu, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Julien Bellengier suppléé par Michel Kwasebart, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Jean Bridel.

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Roland Descamps ayant donné procuration à Sylviane Evain, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Denis Caillierez.

Secrétaire de séance : Martine Gérard

Titre de la délibération : Budget 600 - Budget Principal – Décision Modificative N°7 : dissolution du Pole Métropolitain, versement des attributions de compensation et fiscalité au budget Gémapi et subvention à l'amicale du personnel

Monsieur le Vice-Président fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de modifier les crédits budgétaires du Budget Principal 2025 en raison de :

→ la dissolution du Pole Métropolitain

Par arrêté du Préfet du Nord et du Préfet du Pas de Calais en date du 10 décembre 2024 le Pôle Métropolitain Artois Douaisis a été dissous nécessitant la répartition de l'actif et du passif suivant la clef de répartition suivante :1/6 par Membres

Soit la somme de 36 485.17€ à recevoir par la Communauté de Communes. L'encaissement de cette somme nécessite leur inscription au budget principal de la Communauté de Communes
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 Novembre 2025

Il est proposé d'inscrire les crédits budgétaires de la façon suivante

- Recettes de fonctionnement

CHAP 002 – Article 002 - Fonction : 020- Service 020-09 : + 33 896.76 €

Recettes de la section d'investissement :

CHAP 001 – Article 001 – fonction 020 - Service 020-09 : + 2 588.41€

Dépenses de la section d'investissement (pour équilibre de la section)

CHAP 21 – Article 21578 – fonction 020- Service 020-09 : + 2 588.41 €

→ La subvention à l'Amicale du Personnel

Dans le cadre des actions menées par l'Amicale du Personnel en faveur du personnel de la Communauté de Communes, l'association propose d'organiser la remise des cadeaux de Noël(sous forme de carte cadeau) aux agents de la Communauté de Communes. Pour se faire l'amicale sollicite une subvention de 10 000€

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 Novembre 2025

Il est proposé de subventionner l'Amicale du personnel à hauteur de 10 000€ et d'inscrire les crédits budgétaires au budget principal 2026 de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement

CHAP 65 – Article 65748 = + 10 000€ (amicale du personnel)

→ reversement des attributions de compensation et fiscalité 2025 au budget Gémapi : changement d'imputation comptable

Par délibération n°63 du 10 avril 2025 il a été décidé de verser au Budget 610 Gémapi les Attributions de Compensation correspondantes ainsi que la fiscalité perçue en 2025.

Suite à une erreur d'imputation comptable,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 Novembre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier les écritures de la façon suivante

Budget principal 600

Dépenses d'investissement : Art 20415332 = + 154 650€ (AC)

Art 20415342 = - 154 650€ (AC)

Dépenses de Fonctionnement : Art 65736211 = + 443 710 € (AC + fiscalité GEMAPI 2025)

Art 65736221 = - 443 710€ (AC + fiscalité GEMAPI 2025)



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24/11/2025 et publication ou notification du 24/11/2025

